

Le Président de l'Université

aux

Membres du CHSCT de l'Université de Lille

Lille, le 19 avril 2021

Objet : Réponse à l'avis du CHSCT du 18 février 2021

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

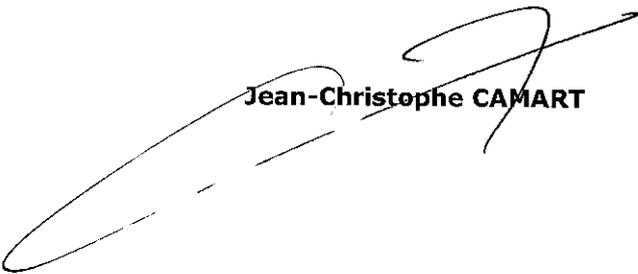
Les membres du CHSCT ont rendu en séance du 18 février 2021, un avis sur les travaux espaces verts.

La réponse apportée par l'administration est la suivante :

- Concernant les travaux, le processus intègre l'ensemble des éléments cités : DAT, protection du chantier, nettoyage, traitement des déchets.
- Une étude sera réalisée pour améliorer l'accessibilité des PMR au 1^{ère} étage.
- Concernant le relogement la réponse a été donnée en séance. Il y aura mise en place d'un espace vestiaire dans une structure modulaire.
- Le projet a été présenté aux personnels du service.
- Le nettoyage sera adapté à la spécificité des locaux.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT, mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université


Jean-Christophe CAMART

Avis du CHSCT du 18 février sur les travaux espaces verts

Le CHSCT acte l'effort de l'employeur de le consulter sur ce projet de rénovation/restructuration des espaces verts qui est une des réponses données au compte rendu de visite effectué dans ce service en décembre 2013. Déplorant le délai de réalisation du projet et des travaux, le CHSCT constate néanmoins que le projet immobilier intègre bien les problématiques suivantes :

L'insuffisance du nombre de douches :

Le projet de rénovation prévoit l'augmentation de la jauge des douches qui passe de 1 à 4, un nombre suffisant pour les 15 membres du service au regard du nombre minimum réglementaire d'une douche pour 8 personnes.

L'emplacement des douches à proximité des vestiaires et leur exposition à la poussière et aux dégagements de fumées

Chaque agent dispose bien d'un vestiaire.

Par ailleurs, les vestiaires collectifs, les douches et les lavabos ont bien été installés dans un local spécial de surface convenable, isolé des locaux de travail et de stockage et placé à proximité du passage des travailleurs. La communication entre les vestiaires et lavabos est bien effectuée sans traverser les locaux de travail ou de stockage et sans passer par l'extérieur.

Ils sont aérés par une VMC.

L'absence de VMC dans les WC :

Les travaux de rénovation prévoient bien une VMC dans le nouveau plan tandis que la jauge a été augmentée de 2 à 3 WC dont un WC PMR, un nombre suffisant au regard de la réglementation.

La localisation du stockage des produits dangereux situé à proximité de deux issues de secours.

A la problématique de localisation du stockage des combustibles la réponse apportée dans le projet est de créer un local avec paroi CF de 2h.

Le Stockage de combustibles

L'installation d'une VMC à double flux permet une ventilation du lieu de stockage.

Le CHSCT par ailleurs souligne la prise en compte de la féminisation du métier en prévoyant des douches et vestiaires femmes

Par contre le CHSCT soulève les points de vigilances suivants :

Dans le cadre des travaux, un DAT doit être réalisé, qui impliquera le recrutement d'une entreprise agréée, la protection du chantier de toute intrusion de l'extérieur, le nettoyage du chantier, le circuit de traitement des déchets.

Le CHSCT remarque que si un WC PMR a été prévu au RDC du bâtiment, l'accès des PMR n'est pas prévu au 1^{er} étage.

Le CHSCT alerte sur le relogement du personnel pendant la phase des travaux et sur la création d'un local extérieur de stockage des combustibles conforme à la norme en vigueur dans ce domaine.

Il convient par ailleurs de présenter le projet au personnel de service avec invitation de personnes extérieures impactées par le projet.

Par ailleurs à l'achèvement des travaux, le marché de nettoyage doit être adapté de manière à ce que ces locaux soient tenus propres de manière permanente.